



HAL
open science

Clandestiner les âges classiques

Nassif Farhat

► **To cite this version:**

Nassif Farhat. Clandestiner les âges classiques. Nouveaux corpus, nouveaux enjeux, nouvelles méthodes dans l'étude de la modernité, Marie-Frédérique Pellegrin; Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (IRPHIL), Oct 2022, Lyon, France. hal-04156770

HAL Id: hal-04156770

<https://hal.science/hal-04156770v1>

Submitted on 11 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Clandestiner les âges classiques

1. « Toute la littérature clandestine, au XVIII^e siècle, n'est pas clandestine. » Ce paradoxe, de Geneviève Artigas-Menant, emblématise à mon sens la situation singulière de ce corpus qui, je la cite encore, « existe aujourd'hui de façon envahissante et n'avait aucune existence propre au XVIII^e siècle ». C'est qu'en effet, la littérature clandestine de l'âge classique s'avère, dans sa nature même, problématique à plus d'un titre.

D'abord, parce qu'elle désigne la somme des textes athées, matérialistes ou déistes, qui, entre le milieu du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle, circulèrent sous forme manuscrite, ou parurent sans privilège ni nom d'auteur. En ce sens, trois critères la caractérisent, que Diderot énonçait dans sa *Lettre sur le commerce de la librairie* (1763), en évoquant « ces ouvrages dangereux, proscrits, et imprimés clandestinement chez l'étranger ou dans le royaume ». « Dangereux », leur étude relève de l'histoire des idées ; « proscrits », elle relève de l'histoire de la censure ; « imprimés clandestinement », elle relève de l'histoire du livre. Autrement dit, si la littérature clandestine n'est pas toujours clandestine, la clandestinité, elle, n'est jamais littéraire.

Ensuite, parce qu'on la réduit souvent à une pratique éditoriale que, confrontés aux systèmes de censure, les auteurs clandestins n'aurait choisie que malgré eux. Témoin Robert Challe, à qui, selon Jacques Cormier, « dans un temps et dans un milieu où les libertés de pensée, d'action et d'expression étaient sévèrement réprimées, il ne restait qu'à emprunter les voies de la clandestinité. » Dès lors que, comme ici, elle est tenue pour un fait contingent, extérieure à l'œuvre, dès lors qu'on la croit *par défaut*, on y voit un défaut qu'il nous faudrait combler. De là l'imaginaire proprement apocalyptique de la découverte ou de la révélation qui sature la recherche contemporaine : Miguel Benitez se félicitant d'avoir « mis au jour la face cachée des Lumières », et Jean-Claude Bonnet de ce que « Diderot se cache, mais qu'il est peu à peu reconnu et dévoilé ». De là, en fait, le paradoxe d'une recherche dont le succès consiste à nier son objet. La littérature clandestine n'est jamais lue *comme telle*. Étudier un texte clandestin, c'est toujours l'arracher à sa clandestinité ; la clandestinité en lui demeure à ce jour illisible.

Enfin, parce que la littérature clandestine ne fait jamais l'objet que de définitions apophatiques. Alain Sandrier, par exemple, la définit (je cite) « négativement, comme l'ensemble des productions qui ne sont pas autorisées sur le territoire français ». Pour tel autre spécialiste, « il ne s'agit ni d'un genre littéraire connu comme tel de son temps, ni d'une classification de catalogue de bibliothèque » ; pour tel autre encore, elle est « une littérature antireligieuse, [et elle] instaure un champ qui prend en défaut les repères habituels ». La clandestinité, en d'autres termes, est le nom par défaut d'une catégorie défective. Nous pourrions dire en vérité qu'elle à ce point défective que le défaut finit par la définir positivement – sur le modèle même du renversement qu'opère Mladen Kozul dans *Les Lumières imaginaires*, lorsqu'il affirme que dans un texte de l'âge

classique, « l'absence de marques » d'appartenance « marque » précisément son appartenance au corpus clandestin. Ce n'est plus, dans cette perspective, que la clandestinité échappe à toute définition, mais qu'elle est, par définition, ce qui toujours échappe. Ce n'est pas qu'elle n'est pas lisible dans les textes, mais qu'elle est, dans ces textes, ce qui résiste à la lecture. Ce n'est pas que la recherche manque son objet, mais qu'elle a pour objet un manque.

La littérature clandestine pose donc la double question suivante : comment et pourquoi la lire sans l'abolir ? En demandant *comment*, elle interroge la possibilité d'une lecture qui, adéquate à son objet, cherche méthodiquement à ne pas le rendre lisible. En demandant *pourquoi*, elle interroge la légitimité d'une telle lecture, d'autant plus problématique qu'elle porte sur des textes qui, tout clandestins qu'ils sont, paraissent à la lecture parfaitement transparents, et n'ont pas du tout l'air de se dérober. Il s'agit en somme d'ajouter un « comment » à la question posée par Jacques Derrida, dans *Feu la cendre* : « Pourquoi mettre en dérive et clandestiner de la sorte une [littérature] aussi lisible ? »

Je voudrais, avant de proposer quelques éléments de réponse, vous présenter une scène de lecture qu'un peu par provocation, je tiendrai pour exemplaire du travail qu'il faudrait mener. Dans cette scène, le lecteur est le jeune Jackie Derrida, âgé de 22 ans, se présentant pour la 3^e fois à l'oral de français du concours de la rue d'Ulm. Le texte qu'il lit est « une page de Diderot extraite de l'*Encyclopédie* », « un ensemble peu alléchant (ajoute-t-il dans une lettre à son professeur Roger Pons) où tout s'étalait en surface, où tout était souligné, explicite ». Je rappelle qu'entre 1757 et 1772, l'*Encyclopédie* est justement parue clandestinement, et que, selon Alain Sandrier, « s'y fait jour un procès d'anonymisation et de clandestinité larvée ». Voici la scène :

« Je décidai que ce texte était un piège, que l'intention d'un Diderot, méfiant et prudent, s'y déployait en filigrane, que tout, dans sa forme, y était ambigu, sous-entendu, indirect, contourné, compliqué, suggéré, murmuré... Je déployai toutes mes ressources pour découvrir un éventail de significations à chaque phrase, à chaque mot. J'inventais un Diderot virtuose de la litote, franc-tireur de la littérature, résistant de la première heure [...].

– Enfin, [réagit un des membres du jury], ce texte est très simple ; vous ne l'avez compliqué et alourdi de sens qu'en y mettant du vôtre. Dans cette phrase, par exemple, il n'y a que ceci qui est explicite...

– [Réponse de Derrida :] Explicitement, ce texte n'existe pas ; il n'offre à mes yeux aucun intérêt littéraire...

– Personne ne vous interdisait de le dire dès le début. »

M'autorisant de cette scène, que je choisis de prendre au sérieux, et que le reste de mon intervention commentera indirectement, je dirai donc les choses ainsi, « dès le début » : « explicitement », les textes clandestins n'existent pas ; le lire consiste à résister à leur effet de transparence, et suppose d'y mettre du sien. Leur littéarité réside ailleurs qu'en leur « surface », dans un certain « implicite » qui ne « s'offre pas à nos yeux », et dont il reste à définir à la fois la nature et la méthode d'approche.

2. D'une manière significative, on reconnaît comme « l'ancêtre véritable de la littérature clandestine » le *Theophrastus redivivus*. Ce texte monumental, en six volumes, qui a circulé anonymement et sous forme manuscrite dès 1659, est associé depuis René Pintard à la tradition dite des « libertins érudits », dont une des caractéristiques consiste en ce qu'ils tiennent un discours à la fois hétérodoxe et prudent, critique mais élitiste. Soucieux de ne livrer ses idées subversives ni aux autorités, qui les réprimeraient, ni au plus grand nombre, qui en mésuserait, le libertin pratique une politique du discours tout entière résumée dans une devise latine empruntée à Cesare Cremonini, et reproduite dans le *Theophrastus* : « *Intus ut libet ; foris ut moris est* » / « Au-dedans comme il te plaît ; au-dehors selon la coutume ». Cette partition entre « *intus* » et « *foris* », entre l'intérieur et l'extérieur, l'ésotérique et l'exotérique, ou, pour parler comme le jeune Derrida, entre un implicite et un explicite, structure en ce sens le discours clandestin, et en programme la réception clivée : elle dicte une écriture qui insinue plus qu'elle n'affirme, qui sous-entend plus qu'elle ne dit. Elle implique, dira Leo Strauss, un « art d'écrire entre les lignes » auquel correspondrait un certain « art de lire » ; elle explique l'obscurité relative de ces textes, telle qu'en reconnaît d'Alembert dans l'*Esprit des lois* de Montesquieu (je cite) : « M. de Montesquieu ayant à présenter quelquefois des vérités importantes, dont l'énoncé absolu et direct aurait pu blesser sans fruit, a eu la prudence louable de les envelopper, et par cet innocent artifice, les a voilées à ceux à qui elles seraient nuisibles, sans qu'elles fussent perdues pour les sages ». Clandestine, cette littérature le serait donc au sens où, voilée, cryptée, elle ne s'exposerait pas toute entière à la lecture. Le texte véritable, auquel il s'agit d'accéder, s'écrit en filigrane, tapi entre les lignes du texte apparent. A propos de la « lecture du livre clandestin », Robert Darnton écrit, dans *Edition et sédition* : « L'exploration de cette *terra incognita* attend encore d'être conduite ; mais il faut, pour cela ... s'aventurer dans l'inconnu, forgeant ses outils au fur et à mesure de sa progression ». Leo Strauss, dans *La persécution et l'art d'écrire*, répond, en fournissant l'outil : « Toute tentative d'exprimer dans un langage non métaphorique la signification de l'expression *lire entre les lignes* conduirait à la découverte d'une *terra incognita* ».

Le risque est grand toutefois de rabattre l'herméneutique straussienne des textes clandestins sur une pure cryptologie ; c'est-à-dire de voir dans sa « lecture entre les lignes » une technique de décodage, qui promettrait, moyennant la maîtrise d'un code, l'accès définitif à quelque texte sous le texte, à un sens dissimulé sous le sens apparent.

En fait, une telle strate de sens n'existe pas, qui n'aurait d'ailleurs plus rien de clandestin relativement à ceux qui y auraient accès. Considérons en effet la manière dont Strauss présente le critère et le protocole de sa lecture entre les lignes (je cite) : « si un écrivain habile, possédant ... une connaissance parfaite de l'opinion orthodoxe ..., contredit subrepticement ... l'une des présuppositions ou des conséquences nécessaires de l'orthodoxie qu'il admet explicitement et maintient partout ailleurs, nous pouvons raisonnablement soupçonner qu'il s'opposait au système orthodoxe en tant que tel, et nous devons étudier de nouveau son livre avec beaucoup plus de soin et beaucoup moins de naïveté que nous ne l'avons fait auparavant. » Ainsi, comme on le voit, déceler un indice de l'écriture entre les lignes ne fournit pas positivement le contenu d'un sens tacite ; l'indice permet au mieux de soupçonner de fausseté celui qui se donnait pour vrai. Il révèle que le sens qu'on croyait vrai peut être faux, mais il ne lui substitue rien. Le signal ne dissipe pas l'obscurité ; il l'étend au contraire sur tout ce qui paraissait clair. Il montre que la surface nous leurre, et qu'explicitement, ce texte n'existe pas. Non seulement il n'explicite aucun implicite, mais il implicite l'explicite – on dira qu'il le clandestine.

A la lecture entre les lignes, le lisible a par conséquent cessé de l'être : au lieu d'aboutir à deux sens, on aboutit à moins d'un ou à plus d'un sens. L'herméneutique de Strauss ne décide pas tant du sens qu'elle le révèle indécidable ; elle est moins une herméneutique qu'une hermétique, et c'est pourquoi elle engage non pas à conclure, mais à relancer l'examen, à recommencer la lecture. Elle atteste, en ce sens, d'un certain inachèvement du sens des textes, en quoi sans doute consiste leur clandestinité. C'est là ce que devait avoir en vue Blanchot, lorsque préfaçant un texte de Sade qui appartient de droit au corpus clandestin, il affirmait : « Qui n'a lu dans Sade que ce Sade a de lisible n'a rien lu ». Peut-être était-ce aussi ce qu'avait en vue d'Alembert, lorsqu'il faisait de cette réserve de sens le sens même des Belles-Lettres, par opposition à la science positive : « Quand on a lu une fois un problème de Newton, on a vu tout, ou l'on n'a rien vu, parce que la vérité s'y montre nue et sans réserve ; mais quand on a lu et relu une page de Virgile ou de Bossuet, il y reste encore cent choses à voir. » Hier comme aujourd'hui, il s'agit de lire sans réserve, sans contraindre le texte à sortir de sa réserve. Découvrir la littérature clandestine ne reviendra donc pas à la déchiffrer, à la défricher comme une *terra incognita*. S'il peut s'agir de la connaître, c'est en tant que cet « inconnu » dont parle Diderot, que l'on connaît suffisamment pour savoir qu'on ne le connaît pas. Je cite l'article « Inconnu » de l'*Encyclopédie* : « Cela ne se dit point des choses que l'on ne connaît point, car on ne dit rien de ce qu'on ne connaît pas, mais des choses qu'on connaît et des qualités qu'on y soupçonne ... L'épithète *inconnu* se joint toujours à quelque chose qu'on connaît ».

3. Un dernier point de l'art de lire de Strauss me paraît important à rappeler pour mieux circonscrire la nature des textes clandestins. Strauss estime (je cite) « possible que la lecture entre les lignes n'aboutisse pas à un accord complet entre tous les spécialistes » ; et plus loin il affirme que certains des indices qui justifient cette lecture « ne sauront même être remarqués, *a fortiori* compris, tant que l'on sera prisonnier de l'opinion sur la persécution, et de l'attitude envers la liberté de parole et la sincérité ». Ce que Strauss avoue ce faisant, c'est alors non seulement qu'on ne prouvera jamais ce qu'indique un indice – à savoir le contenu positif de ce qui serait sous-entendu par l'auteur – mais encore qu'on ne prouvera jamais qu'un indice est un indice, c'est-à-dire qu'il y a bien un sous-entendu. Par suite, si l'on veut se donner une chance de découvrir dans un texte l'indice d'un sens caché, il faudra le présupposer, au risque d'y mettre du sien, de prêter à l'auteur des intentions qu'il n'eut jamais. Il faut, disait Derrida, « décider que le texte est un piège », que sa « sincérité » nous leurre ; il faut partir du postulat qu'il est à ce point clandestin qu'il cache qu'il cache – à ce point clandestin qu'il ne signale même plus qu'il cache quelque chose. Il faut donc pour la voir, prévoir la clandestinité ; il faut clandestiner le texte pour le découvrir clandestin. Ce problème est posé de manière exemplaire par un texte de Vanini, que l'on n'identifie pas traditionnellement comme clandestin : *l'Amphithéâtre de l'éternelle providence*, apologie en latin apparemment irréprochable de la religion chrétienne, écrite pourtant par un libertin convaincu, étranglé et exécuté sur le bûcher. Dans un cas comme celui-ci, le lecteur pratique nécessairement une herméneutique du soupçon, et s'efforce, comme l'écrit Jean-Pierre Cavaillé, de « maintenir l'ambiguïté comme élément structurel du texte ». Selon la belle formule de Frédéric Tinguely, « le secret hante alors la superficie du texte, et la dissimulation opère à travers un surcroît de visibilité ». Le texte, autrement dit, est d'autant plus opaque qu'il paraît transparent – et la transparence est l'obstacle. Il est – dirait Blanchot – « clandestin à ciel ouvert ». La tâche, dès lors, n'est plus de dissiper l'obscurité pour y voir clair, mais de dissiper la clarté pour reconnaître qu'on n'y voit rien. L'on doit, non par caprice, mais par méthode, se décider en faveur de l'obscurité ; faire le choix difficile de la *lectio difficilior*, principe philologique aussi élitiste que l'écriture libertine, rapporté et traduit en ces termes par Giorgio Agamben : « *Difficilior et obscurior lectio anteponanda est ei, in qua omnia tam plana sunt et extricata, ut librarius quisque facile intelligere ea potuerit* [Entendez :] « La leçon la plus difficile et la plus obscure doit être préférée à celle où tout a été rendu si simple et si clair que n'importe quel imbécile peut la comprendre sans problème. » L'écriture clandestine enseigne clairement au lecteur la leçon de l'obscurité. Elle est, dit Cyrano de Bergerac, « une privation de clarté que la clarté met au jour ».

Pour ne pas compliquer inutilement les choses, je prendrai ici un exemple minimal et simpliste, mais paradigmatique de la manière dont signifient les textes clandestins. Il s'agit d'une phrase qu'aurait prononcée Théophile de Viau au cours de l'interrogatoire qu'il subissait pour hérésie, et qui ne sera pas pour rien citée dans une

pièce de Cyrano, puis dans le *Theophrastus redivivus* : « Qui craint Dieu ne craint rien ». Paradigmatique, cette phrase l'est d'abord en tant qu'elle déjoue le principe de non-contradiction, dont Strauss faisait l'indice éminent de l'écriture entre les lignes. A la fois orthodoxe, et rigoureusement athée, elle dit une chose *et* son contraire : que Dieu étant tout-puissant, qui s'y soumet n'a plus rien à craindre ; et que Dieu n'existant pas, celui qui le craint craint une pure chimère. Il n'y a pas ici deux sens, l'un explicite, l'autre implicite, car le sens est explicitement indécidable. S'il voulait décider du sens, l'herméneute supprimerait l'équivoque, et se comporterait comme un censeur : en prétendant traduire l'intention de l'auteur, il ne trahirait rien que sa propre intention. En fait, la seule intention de cette phrase est de cacher ses intentions. C'est en cela qu'elle participe d'une « ironie », ou d'une « rhétorique de la pointe » dont Jean-Charles Darmon reconnaît, je cite, qu'elle « dévoile, en ses réalités dérangeantes, un autre [âge classique] : ses tensions, ses questions, ses excès clandestins, ses incertitudes sombres ou joyeuses ». On la disait tout à l'heure défective ; la clandestinité paraît maintenant excédentaire. Ce que la pointe de Théophile dévoile n'est pas un sens, n'est pas un supplément de sens, mais bien le supplément *comme* sens de la parole clandestine. Ce qu'elle dévoile, c'est une question, un excès, une incertitude : ce qu'elle dévoile, ce sont des voiles. De là l'ironie de la chose, en son sens étymologique d'*eirôneia* : *dissimulation*.

4. Paradigmatique, la phrase de Théophile l'est alors aussi dans la mesure où elle engage un autre phénomène qui caractérise à mon sens l'ensemble de la littérature clandestine, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle – à savoir le passage de l'ordre intentionnel, à un ordre citationnel de la signification. On le voit bien : la phrase de Théophile n'a pas de sens déterminé ; elle en reçoit de son contexte d'énonciation ; à la rigueur, elle n'est même plus une phrase de Théophile. Dès lors en effet que le sens d'un texte n'est plus garanti par l'intention de son auteur, c'est le lecteur qui en décide. L'énoncé s'émancipe de son énonciateur ; il se rend disponible à ce que Derrida appelle la « greffe citationnelle », à des formes de citations qui pourront à chaque fois lui conférer un sens nouveau. La logique du vouloir-dire le cède ainsi à la logique du pouvoir-dire. Le sens du texte n'est plus donné ; il est à faire, et à venir. Chaque lecture, chaque réécriture inventera un sens possible – mettra donc en dérive et clandestinera une proposition lisible. Témoin le manuscrit hétérodoxe intitulé *L'âme matérielle*, écrit vers 1720, composé exclusivement d'un montage de citations, et dont Alain Niderst a montré que, d'une manière symétrique à celle de Théophile, il parvenait « à faire éclater le diabolisme virtuel des écrits les plus orthodoxes ».

Les auteurs clandestins lisent, et donnent à lire. Comme le fait le jeune Derrida, et comme nous devrions le faire en les lisant, ils déploient « toutes leurs ressources pour dé[-]couvrir un éventail de significations à chaque phrase ». Ils voient ainsi et donnent à voir que nous ne lisons pas, qu'il y avait là de l'illisible. Ils ne cessent d'endurer, pour

nous la faire endurer, l'irréductible équivocité du langage. Ils savent qu'elle n'est pas le propre de la langue clandestine, mais la part proprement clandestine de toute langue – y compris de celle de la Bible. Dans un autre manuscrit clandestin du XVIIIe siècle, « La lettre sur les difficultés de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Écriture », l'auteur va jusqu'à déconseiller de la lire, au motif qu'elle est si équivoque qu'on pourrait la profaner rien qu'en la citant : « Dire ce que l'Écriture a dit et se servir de ses propres paroles, si vous ne les expliquez point selon la manière commune, passera pour blasphème. » Sa conclusion est claire, et vaudrait pour notre corpus : « Si [les opinions des savants] sont douteuses, et si l'Écriture en dit si peu de chose ou parle si obscurément que rien ne puisse être déterminé, ni de part ni d'autre, [alors] n'oblige[ons] personne de prendre l'un ou l'autre parti [...]. Après la connaissance qu'on a du sens d'un texte de l'Écriture, la meilleure est celle de savoir qu'on n'en peut point trouver le sens avec certitude. » Puisque le texte est clandestin, « tout sens posé sera un sens déçu ». Selon la belle formule de Marc-Alain Ouaknine, le réduire à l'un de ses sens, c'est le réduire à l'un-des-sens. La clandestinité, dit l'*Encyclopédie*, diffère du secret, et nomme « ce que l'on tient caché ».

Du clandestin, en somme, on ne pourra se prévaloir que d'un savoir paradoxal, parce que décent, d'un savoir de ce qui déborde le savoir – d'un non-savoir, qui ne prétend pas surmonter son objet, mais reconnaître qu'il l'excède. Lui seul correspondrait, non seulement à la dynamique de l'écriture clandestine, dont le propre, dit Strauss, est « de dévoiler tout en voilant et de voiler tout en dévoilant », mais aussi à la logique même du « phénomène clandestin », dont parle souvent Geneviève Artigas-Menant, sans prêter attention à ce que cette formule contient en fait d'oxymorique. Elle appelle, rigoureusement, une phénoménologie de l'inapparent, dont on ne s'étonnera pas d'avoir trouvé chez Emmanuel Levinas la plus belle formulation. Je cite, mais sans les commenter, ces phrases de *Totalité et infini*, à titre d'hypothèse de travail : « Dans l'impudeur de sa production, la clandestinité avoue une vie nocturne, laquelle n'équivaut pas à une vie diurne et seulement privée de jour ; elle n'équivaut pas à une simple intériorité qui chercherait une expression pour surmonter son refoulement. Elle se réfère à la pudeur qu'elle a profanée sans la surmonter. Le secret apparaît sans apparaître ... La simultanéité du clandestin et du découvert définit précisément la profanation, et apparaît dans l'équivoque. » Du geste susceptible de profaner de la sorte, Levinas dit encore que « ce n'est pas une intentionnalité de dévoilement, mais de recherche » ; il l'appelle « la caresse », et il ajoute : « Sa volupté, comme profanation, découvre le caché en tant que caché ... Le clandestin découvert n'acquiert pas le statut du dévoilé. »

5. Je voudrais maintenant, sans transition et pour finir, boucler la boucle en vous présentant brièvement une dernière scène de lecture. Elle aurait vocation, sinon à résoudre, du moins à expliciter le problème auquel est confronté le lecteur des textes clandestins, dès lors qu'il devrait, pour les lire, résister à les lire, pour les connaître, les méconnaître, et pour les éclaircir, accroître leur obscurité. C'est, en gros, le problème de la légitimité de l'interventionnisme, qui seul permet de faire la part entre une lecture instruite, et une lecture gratuite ; entre celle qui interprète les idées des textes, et celle qui leur prête ses idées ; entre celle enfin qui prétend détenir leurs secrets, et celle qui prétendrait les tenir au secret. « Lorsqu'on suit un tel principe, écrit Agamben en ouverture de son essai *De la méthode*, la différence entre ce qui revient à l'auteur de l'œuvre et ce qui doit être attribué à celui qui l'interprète devient aussi essentielle que difficile à saisir ». Soit donc, pour mieux saisir cette difficulté, la scène suivante dont le personnage n'est plus Derrida lisant Diderot, mais Diderot lisant Tite-Live, et exposant dans une lettre à Nageon le principe renversant de sa lecture :

« Le seul moyen d'éclaircir en très peu de mots un passage ancien, quand il peut être éclairci, c'est, mon ami, de s'attacher aux seules expressions essentielles, d'écarter toutes celles qui ne feraient que distraire, et d'interpréter moins son auteur que de le rendre lui-même l'interprète des idées qu'il nous suggère à mesure que nous le lisons. Il est évident que quand on aura rencontré la vérité, le texte pourra toujours servir de traduction au commentaire. »

Deux mots seulement de commentaire. En préconisant cette méthode, Diderot nous invite comme le jeune Derrida, à « inventer un Diderot ». Interpréter, nous dit-il en substance, c'est à la fois changer de place, et se placer un échange. L'interprète se transforme en ce qu'il interprète, et, ce faisant, transforme ce qu'il interprète. Il pratique à ce titre ce que, dans *Spectres de Marx*, Derrida nomme « l'interprétation performative », elle-même donnée pour une interprétation performative de la thèse fameuse de Karl Marx : « Les philosophes n'ont fait qu'*interpréter* le monde ; ce qui importe, c'est de le *transformer* ». Ce qui importe pour nous, en somme, c'est qu'il n'y a justement plus lieu d'opposer les deux gestes, comme il n'y a plus lieu d'opposer l'interprétation que je proposerais du texte à l'interprétation qu'il proposerait de lui-même. Dans ce cadre, le principe philologique *Textus interpretis sui* peut très bien se traduire : *c'est moi qui l'interprète*. A les lire comme lit Diderot, à lire d'ailleurs comme eux-mêmes lisent, interpréter les clandestins signifiera tout simplement les transformer – en ce qu'ils sont. Interpréter, ce n'est ni prendre, ni donner ; mais, mot de Diderot, c'est « rendre ». Interpréter un texte clandestin serait le rendre clandestin : par conséquent, d'un même élan, le faire *devenir* clandestin, et le *rendre* à sa propre clandestinité – conformément à l'exemple donné par Richard, dans la seconde des deux seules définitions existantes à ma connaissance du verbe *clandestiner* : « rendre, devenir

clandestin ». L'œuvre *se* clandestine parce que *je* la clandestine – conformément à la première des définitions du verbe, qui atteste par l'exemple de sa double construction transitive et réfléchie : « *Clandestiner* un évènement fâcheux, une défaite. *Se clandestiner* dans sa route ». Parce que cette première définition date de 1802, dans la *Néologie* de Mercier, l'on comprend, compte tenu du retard naturel des lexicographes sur l'usage, qu'il s'agit bien d'un verbe et d'un geste du XVIII^e siècle.

« Chaque âge, dit Diderot, écrit et lit à sa manière » : la clandestinité fut la manière de l'âge classique ; ainsi doit-elle être la nôtre. La littérature clandestine a besoin de nous pour se clandestiner d'elle-même. Clandestiner est déjà fait, c'est donc ce qu'il nous reste à faire. C'est une méthode du passé, mais c'est la seule qui garde ouverte la perspective d'un avenir ; ce n'est pas un nouvel enjeu, mais ce qui est en jeu, c'est la possibilité même d'envisager la nouveauté.